



Résiliation bail après un décès

Par **lantecoste_old**, le **15/10/2007** à **19:56**

Bonjour,

Mon frère est décédé le 21.09.87

j'ai pris contact avec l'agence immobilière qui suit le compte de mon frère le 01.10.07 pour leur demander l'état des lieux suite au décès

Je leur ai confirmé tout par fax ce jour là avec l'acte de décès l'état des lieux devait se faire le 02.10.07 mais finalement personne n'est venu du à un contretemps

l'état des lieux a été effectué le 05.10.07 apres midi

l'agence peut elle réclamer le loyer d'octobre

pour récupérer la caution peut on lui demander d'adresser un chèque à l'ordre de ma mère qui est sur l'acte d'hérédité sachant que tous les comptes de mon frère sont bloqués

Merci pour votre réponse

Lydia